

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.
Convocation du 26 février 2024, affichée le 26 février 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 2024030408

Piscine municipale - Saison 2024

Ouverture au public

Le maire rappelle au conseil municipal :

- Le fonctionnement de la piscine municipale est fixé par décision du conseil municipal.
- Le fonctionnement de la piscine municipale de la saison dernière.

Le maire propose au conseil municipal de fixer l'ouverture au public de la piscine pour la saison 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Décide de fixer l'ouverture au public de la piscine municipale comme suit :

De 13h à 19h

Tous les jours

Du samedi 29 juin au dimanche 01 septembre inclus

- Autorise le maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


